

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 9 janvier 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Normand Quintin, conseiller ; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Est absente : Marie-Josée Leroux, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2023.01.001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 janvier 2023
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 complémentaire à l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations
5. Certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses prévues au budget 2023
6. Adoption de la liste sélective des déboursés
7. Adoption du règlement 236-2022 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
8. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour différents services sportifs
9. Compensation pour utilisation de fonds de terre
10. Autorisation pour éliminer les débits
11. Autorisation de rembourser les dépenses encourues pour l'année 2023
12. Prix pour 2023 de la location de la salle communautaire
13. Autorisation de signature au compte bancaire donnée à M Noël Lanthier à titre de conseiller substitut
14. Désignation de M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité
15. Procuration donnée à M. Benoit Charbonneau et à M. Sylvain Bazinet auprès la SAAQ
16. Embauche de M René Levac comme coordonnateur, vie citoyenne et communication
17. Adoption du budget supplémentaire de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2022
18. Vente au plus offrant pour la rétrocaveuse JCB 2009
19. Ajout d'un nouveau membre du CCU
20. Traitement pour les membres du CCU

Période de questions

21. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.01.002

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.003

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.004

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 COMPLÉMENTAIRE À L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022-adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.005

5. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT POUR LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues au budget 2023 et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2023.

Je, soussigné Benoit Charbonneau directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2023 par le conseil de la Municipalité de Lanthier le 19 décembre 2022.

Signé ce 9 janvier 2023 _____

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.006

6. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
LES AMÉNAGEMENTS DUFOUR ENR	2022	689.85 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	2023	3 977.27 \$
CAMÉLÉON PUBLI DESIGN	2024	835.90 \$
CÉLINE BRIEN	2025	221.33 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2026	3 933.55 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	2027	256.93 \$
GARAGE MICHEL DAGENAIS (9276-4703 QC INC)	2028	2 455.87 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	2029	46.80 \$
LANTHIER SPORTS INC.	2030	35.59 \$
NETTOYEUR SAINTE-AGATHE	2031	206.95 \$
PETITE CAISSE	2032	269.70 \$
COMBIPILEX DESIGN INC.	2033	508.76 \$
LES EQUIPEMENTS CLOUTIER	2034	344.19 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	2035	11 104.27 \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE-ILLUSTRATRICE	2036	373.67 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	2037	181.28 \$
DEC ENVIRO	2038	4 009.76 \$
AMYOT GÉLINAS	2039	2 299.50 \$
INNOV PROMOTIONS	2040	406.99 \$
JOANNE LAMARRE	2041	1 661.57 \$
	2042	30.00 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD	2043	2 158.20 \$
POSTES CANADA	2044	80.31 \$
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	2045	16 904.87 \$
	2046	40.00 \$
BUREAU EN GROS	2047	47.06 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	2048	773.60 \$
LE PAPETIER / LE LIBRAIRE	2049	2 849.64 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	2050	1 969.29 \$
POSTES CANADA	2051	2 491.72 \$
BOURASSA LAURIE, MORIN ULYSSE,	2052	1 210.07 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2053	475.56 \$
POSTES CANADA	2054	175.48 \$
ANNE LAUZON	2055	25.00 \$
FRANCE FORTIN	2056	220.00 \$
L'HEUREUX DENISE	2057	245.00 \$
BRIAN WISEMAN	2058	180.00 \$
MANON GAGNÉ	2059	255.00 \$
FRANCIS LEDUC	2060	25.00 \$
HAROLD STOTLAND	2061	105.00 \$

TRAMWEB - AGENCE WEB	2062	3 909.15 \$
ST-JACQUES PASCAL	2063	1 053.33 \$
BMR	2064	254.53 \$
BUDGET PROPANE	2065	1 169.13 \$
	2066	30.00 \$
DEC ENVIRO	2067	862.31 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	2068	776.08 \$
IN MÉDIAS INC.	2069	574.88 \$
IPL NORTH AMERICA INC.	2070	12 957.68 \$
INNOV PROMOTIONS	2071	402.41 \$
YVON MARINIER INC.	2072	773.44 \$
PIECES D'AUTO PRUDHOMME	2073	344.36 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2074	1 185.38 \$
SERVICES PSANSREGRET	2075	1 820.00 \$
THIBAUT MARINE INC.	2076	271.32 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9120-9239 QUÉBEC INC	2077	241.45 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2078	693.40 \$
PÉTROLE PAGÉ	2079	11 035.71 \$
SPCA	2080	210.00 \$
	Total	102 645.09 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS

BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	53 422.93 \$
Services de téléphonie	506.88 \$
Fonds de pension - AON - Novembre	9 202.00 \$
Fonds de pension - Desjardins - Novembre	1 072.20 \$
Fonds de pension - Desjardins - Décembre	857.76 \$
DAS Provincial - Novembre	21 231.79 \$
Remises salariales fédérales - Novembre	9 085.26 \$
DAS Provincial - Décembre	17 929.44 \$
Remises salariales fédérales - Décembre	8 452.64 \$
Protection ADT	177.39 \$
Hydro-Québec - Luminaires + panneaux - Décembre	613.49 \$
Annie Gareau - Entretien ménager - Décembre	875.00 \$
Linda Viau - Bibliothèque - Août à Décembre 2022	1 278.75 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	2 958.36 \$
Remboursement règlement d'emprunt routes	93 186.26 \$
Règlement d'emprunt Lac-Creux - intérêts	1 226.09 \$
EBL - Éqt bureau des Laurentides - Location Janv-fév-mars 2023	586.37 \$
Frais bancaires Interac - Décembre	57.89 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Décembre	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Décembre	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Décembre	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Décembre	4 005.46 \$

Total	236 276.46 \$
-------	---------------

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.007 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 236-2022 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 236-2022 abrogeant le règlement 223-2021 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.008 8. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR DIFFÉRENTS SERVICES SPORTIFS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'autoriser de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les services de loisirs, de sports et de culture (excluant tous les services déjà offerts à la municipalité) au tarif des résidents (excluant les taxes) de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2023 avec pièces justificatives.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.009 9. COMPENSATION POUR UTILISATION DE FONDS DE TERRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de donner une compensation pour l'utilisation de fonds de terre (sentiers pour sports de plein air) valeur du terrain en taxes municipales qui représente la compensation pour l'année 2023 par période automatiquement renouvelable annuellement et de nommer M. Benoit Charbonneau, directeur général comme représentant autorisé à signer ladite compensation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.010 10. AUTORISATION POUR ÉLIMINER LES DÉBITS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'autoriser l'élimination des débits de 3\$ et moins pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.011 11. AUTORISATION DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de rembourser les dépenses des élus et des employés pour l'année 2023 dans le cadre de leur fonction. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies et le taux au kilométrage est fixé à 0.61\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.012 12. PRIX POUR 2023 DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de fixer les prix de la location de la salle communautaire pour l'année 2023

CLIENTÈLE :

(1) Regroupement familial
lucratif

(2) Regroupement à but

(3) Org. à but non lucratif (loc.)

(4) Org. à but non lucratif (ext.)

TARIFICATION « SALLE COMMUNAUTAIRE »:

(1) Résident	Location 75.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 150.00\$
(2) Non-résident :	Location 100.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 175.00\$
(3) Org.non-lucratif local :	Location 00.00\$ + Dépôt : 00.00\$	Total : 00.00\$
(4) Org.non-lucr. extérieur :	Location 00.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 75.00\$

Avec entente de location et d'autoriser Roxanne Boyer ou Marie-Chantale St-Antoine ou Benoit Charbonneau à signer l'entente de location

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.013

13. AUTORISATION DE SIGNATURE AU COMPTE BANCAIRE DONNÉE À M NOËL LANTHIER À TITRE DE CONSEILLER SUBSTITUT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier autorise M. Noël Lanthier à signer les chèques et les documents nécessaires auprès de l'institution financière en l'absence du maire et/ou mairesse suppléante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.014

14. DÉSIGNATION DE M. BENOIT CHARBONNEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité de Lantier pour les affaires courantes à moins que la situation exige une autre signature ou procédure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.015

15. PROCURATION DONNÉE À M. BENOIT CHARBONNEAU ET À M. SYLVAIN BAZINET AUPRÈS LA SAAQ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de donner procuration à Benoit Charbonneau **Permis de conduire** [REDACTED] et à Sylvain Bazinet **Permis de conduire** [REDACTED] pour signer les documents au nom de la municipalité de Lantier auprès de la S.A.A.Q.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.016

16. EMBAUCHE DE M RENÉ LEVAC COMME COORDONNATEUR, VIE CITOYENNE ET COMMUNICATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'embaucher M. René Levac au poste de coordonnateur, vie citoyenne et communication, poste permanent de 35 heures/ semaine débutant le 11 janvier 2023 avec une période de probation de 6 mois selon la grille salariale en vigueur classe 4 échelons 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.017

17. ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 7 décembre 2022 un budget supplémentaire pour l'année 2022 au montant de 60 000 \$ afin de défrayer les frais supplémentaires engagés pour la collecte et le transbordement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires supplémentaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

D'ADOPTER le budget supplémentaire pour l'année 2022 au montant de 60 000 \$, tel qu'adoptées par la Régie Intercommunale des Trois-Lacs le 7 décembre 2022 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.018

18. VENTE AU PLUS OFFRANT POUR LA RÉTROCAVEUSE JCB 2009

Soumissionnaire	Offre	TPS	TVQ	Total
Daniel Mercier	31 000.00\$	1550.00\$	3092.25\$	35 642.25\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Daniel Mercier au montant de 31 000\$ plus taxes, puisqu'il est le plus haut et seul soumissionnaire pour l'achat de la Rétrocaveuse JCB 2009 N/S JCB3CXPCH91616977, tel que vu et sans garantie et de nommer M. Sylvain Bazinet, Directeur des Travaux publics comme représentant pour cette transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.019

19. AJOUT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'ajouter M. Normand Blondin comme membre substitut au comité de consultation en urbanisme (février 2023 à septembre 2024).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.01.020

20. TRAITEMENT POUR LES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que les membres du Comité de Consultation en Urbanisme de la municipalité de Lanthier recevront une allocation de présence fixée à trente-cinq dollars (35.00\$) par rencontre pour l'année 2023, sauf pour le membre qui est conseiller municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.01.021

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 44

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.